

Camargue //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
346



Surface :
100 788 ha

Date d'inscription :
1^{er} décembre 1986

Coordonnées :
43° 30'N 04° 30'E

Résumé

La Camargue, vaste zone humide deltaïque, couvre en totalité le territoire du Parc naturel régional de Camargue situé entre les deux bras du delta du Rhône et s'étendant jusqu'à la frontière de la Crau à l'est. Bordé au sud par la mer Méditerranée et ayant pour sommet la défluence du fleuve à Arles, le territoire se caractérise par de grandes étendues de lagunes, marais, étangs, constitués d'eau douce, parfois saumâtre à très salée. Le linéaire côtier de plus de 70 km est une côte sableuse basse remaniée sans cesse par les vents et les courants marins.

Importance internationale

La Camargue est un site d'importance internationale pour le nombre et la diversité des espèces d'oiseaux qui y séjournent. C'est également une halte migratoire majeure entre les continents africain et européen. Elle accueille régulièrement la seule colonie nicheuse de flamant rose en France. La flore est constituée d'espèces caractéristiques des milieux à salinité et inondation variables et forme sur de très grandes étendues de plus de 1 000 ha des paysages particuliers de steppe appelés « sansouïre ».

Localisation générale

Située aux débouchés du Grand et du Petit Rhône en Méditerranée, la Camargue occupe le nord du littoral du golfe du Lion. Les pôles urbains dynamiques de Montpellier-Nîmes à l'ouest, Arles-Avignon au nord et Aix-Marseille à l'est l'encadrent dans un périmètre de 70 km environ.



Services rendus par les zones humides

Les zones humides du delta de Camargue sont pour certaines le support de l'élevage extensif des taureaux et chevaux de races rustiques locales. La pêche traditionnelle à l'anguille et à l'athérine est pratiquée de manière régulière dans différents étangs. Le sel de mer est élaboré dans les lagunes littorales aménagées. Étangs, marais et lagunes sont également des réceptacles aux débordements des eaux en provenance du Rhône et de la Mer Méditerranée, diminuant ainsi le risque d'inondations sur les zones habitées.



Facteurs défavorables

La contamination des eaux par les pesticides est une préoccupation permanente à l'échelle du site. De plus, il existe un risque de banalisation des milieux par la mise en eau de mares et marais temporaires avec de l'eau douce du Rhône, à des périodes où ils ont tendance à s'assécher naturellement. Enfin, le développement d'espèces invasives perturbe et modifie les milieux humides.



Quatre espèces représentatives du site



FLAMANT ROSE
(*Phoenicopterus roseus*)

Le flamant rose est une espèce grégaire qui fréquente régulièrement la Camargue. Il doit son nom à son plumage de couleur rose pâle à rose intense sur la bordure de ses ailes. Il se reproduit au printemps dans les vastes lagunes situées au sud du delta du Rhône, l'étang du Fangassier lui offrant depuis les années 1960 un îlot pour la ponte et l'élevage des poussins.



TORTUE CISTUDE
(*Emys orbicularis*)

La tortue cistude vit dans les marais, canaux et fossés qui constituent un habitat privilégié pour l'espèce. Discrète, elle est toutefois visible au printemps dès les premières chaleurs. La Camargue accueille le plus important noyau de population du pourtour méditerranéen français.



GENÉVRIER DE PHÉNICIE
(*Juniperus phoenicea*)

Le genévrier de Phénicie est un petit arbre qui pousse sur les dunes littorales ou fossiles. Il forme des boisements en fourrés denses sur des îlots entourés d'eau. Sa présence séculaire au cœur de la réserve naturelle nationale de Camargue fait la renommée du mythique bois des Rièges.



MARISQUE
(*Cladium mariscus*)

La marisque est une plante aquatique émergée qui en Camargue se développe en rive gauche du Grand Rhône et forme des ensembles homogènes de plusieurs centaines d'hectares. Cette présence en si grande surface est une originalité à l'échelle de la Méditerranée française. Elle est due aux résurgences en provenance de la nappe souterraine de la Crau.

Biodiversité

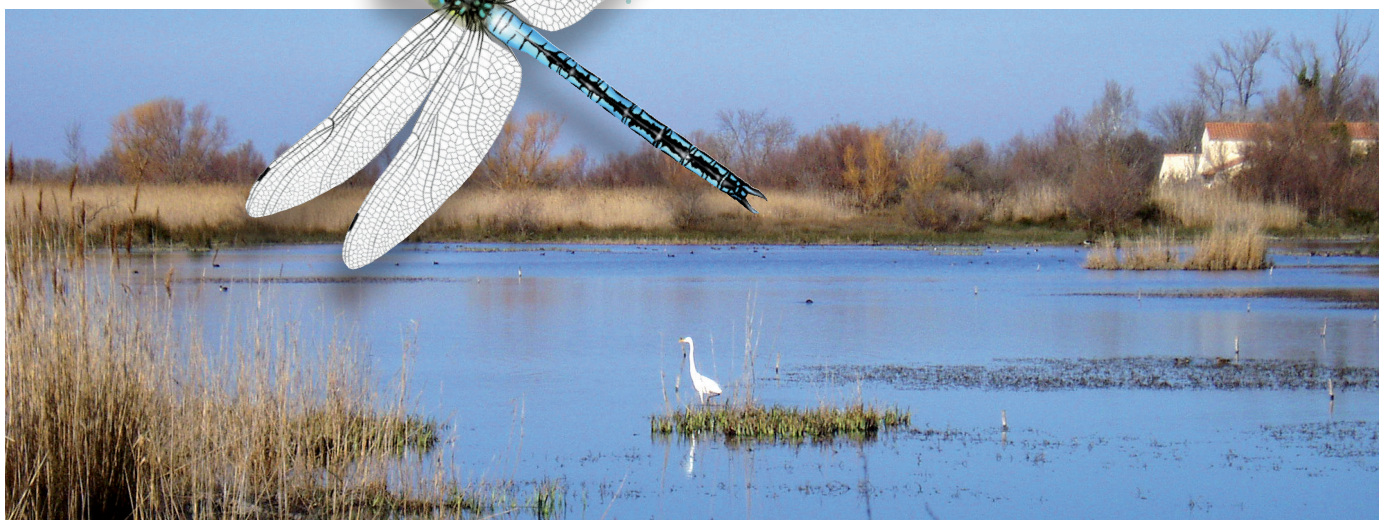
De par la diversité des zones humides présentes dans le delta du Rhône les milieux naturels accueillent de nombreuses espèces à la fois terrestre et aquatiques. Parmi celles-ci 72 plantes figurent sur la liste des espèces patrimoniales. Près de trois cents espèces d'oiseaux soit 75 % des espèces recensées en France séjournent en Camargue. Un nombre conséquent d'entre elles est protégé au niveau régional, national et international. Insectes aquatiques (38 espèces de « libellules »), crustacés (23 espèces), poissons (47), amphibiens (12), reptiles (14) et mammifères (43) complètent cette diversité.



Gestion et conservation

Les dispositifs de conservation sont illustrés par l'existence de trois réserves ; la Réserve naturelle nationale de Camargue, la Réserve naturelle nationale du Vigueirat et la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat. Les terrains acquis par le Conservatoire du littoral et le département des Bouches du Rhône (plus de 20 000 ha) contribuent à enrichir les mesures de protection dans les espaces naturels humides. La charte du Parc naturel régional de Camargue constitue le document stratégique de gestion et couvre l'ensemble du site Ramsar. Elle a été établie pour la première fois en 1970 et a été renouvelée à deux reprises. Le dernier renouvellement date de février 2011.

Il est établi que la charte et l'organe de gouvernance du parc correspondent également au besoin de gestion du site Ramsar.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.